

COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 MAI 2023  
N°36/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT-DEUX MAI,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 12 mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Francis DIETRICH, Maire.

**PRESENTS :** ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PAIO J., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.

**PROCURATIONS :** BONNET-GAMARD P. à ABRAHAM-MOREL A., DIBON C. à PROCACCI T.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Laëtitia CHAUMONT est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

### **CREDITS SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Madame Sylvie CHABANY, adjointe à l'éducation, l'enfance et la jeunesse, propose au conseil municipal la répartition suivante des contributions versées par la commune dans le cadre du fonctionnement des établissements scolaires, comme vu en commission éducation enfance et jeunesse.

#### **Classe découverte :**

La commission propose de répartir la somme de **5000 €**, affectée aux projets de classes découvertes, entre les 2 groupes scolaires, au prorata du nombre d'enfants par établissement qui partent en séjour, **dans la limite de 18.70 € par enfant et par jour.**

**Participation familles pour le ski : 2€60** seront demandés aux familles par sortie

**Crédit maternelle** – spectacle / cadeau de Noël / sortie de fin d'année (regroupement des anciens « crédit éveil » et « crédit Noël ») : **1800 €**

**Cinéma de Noël (salle de spectacle Navarre) pour l'ensemble des 3 écoles :** Séances prévues et organisées par le service culturel.

**Crédits numériques :** Applications numériques éducatives : une somme de **2600 €** a été allouée en 2021 pour la période 2021/2023 répartie comme suit :

- **600 €** en maternelle,
- **1000 €** à l'école des Gonnardières,
- **1000 €** à l'école du Pavillon.

Ce Crédit d'applications numériques est versé sous forme de subvention (article comptable 6574 : subvention de fonctionnement) au compte des coopératives scolaires. Ce crédit est versé après réception de ou des factures concernant les applications numériques.

A ce jour la collectivité a versé aux 2 écoles primaires, l'intégralité de leur crédit d'applications numériques pour la période.

#### **Fournitures scolaires / fonctionnement des écoles :**

Crédit fournitures par enfant	<b>34 €</b>
Crédit global par enfant	<b>11 €</b>
Crédit livres écoles élémentaires par enfant	<b>12 €</b>
Crédit photocopies des écoles élémentaires par enfant	<b>6 €</b>
Crédit photocopies école maternelle	<b>175 € 75</b>

Le crédit par enfant est utilisé pour les besoins spécifiques de chaque classe.

Le crédit global est utilisé pour l'achat de tout matériel ayant une utilité pour l'école dans son ensemble (consommables informatiques, matériel pour les fonctions de direction...).

Le crédit global, le crédit par enfant, le crédit livre et le crédit photocopies de l'école maternelle ne sont pas versés aux coopératives scolaires mais gérés en direct par la mairie qui paiera les fournisseurs sur factures après visa des enseignants.

La commission propose de répartir la somme de **1200 €** affectées aux photocopies des écoles élémentaires, au prorata du nombre d'enfants par établissement dans la limite de **6 €** par enfant.

Chapitre en augmentation depuis des années, celui-ci est en dépassement d'environ 1100/1200 € mais il est toujours régularisé par la collectivité (augmentation du prix du papier et du toner)

#### **Fournitures Rased (Réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficulté)**

Une somme de **300 €** est allouée à l'enseignante E. Elle intervient dans chaque école, pour aider les enfants. Chaque école reçoit la somme de 100€ qui sera utilisée par cette enseignante.

Pour mémoire, une somme est également allouée à la commune de Claix, où se situe l'école de rattachement de la psychologue scolaire du Rased.

Sylvie CHABANY soumet cette proposition au vote du Conseil.

#### **LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la répartition des crédits scolaires telle que présentée pour l'année scolaire 2023/2024.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 30/05/2023

S<sup>2</sup>LO

ID : 038-213800717-20230522-D230522\_7-DE

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 23 mai 2023

Le Maire,  
Francis DIETRICH

  


Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture  
et de sa publication ou notification.

  
